

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2018

Affiché du 28/03/18 au 28/05/18 inclus.

Certifié par le Maire
Roland DAVIET.



Le 20 mars 2018 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 13 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation de Metz-Tessy, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRESENTS : Tous les Conseillers, sauf M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD, Mme Sylvie CATALANO, M. Christian COCKENPOT, Mme Laetitia DELEVOYE, Mme Isabelle DERVILLÉ, M. Christian DUMONT, Mme Marie-Christine FALLUEL, M. Soce FAYE, Mme Aurélie LAVOREL, M. Michel MARGUIGNOT, Mme Nadine ROCHETTE et Mme Elodie TRIBUT, absents et excusés.

M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

Mme Sylvie CATALANO a donné procuration à Mme Murielle BURDET.

Mme Isabelle DERVILLÉ a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

M. Christian DUMONT a donné procuration à M. Gérard CAVALLI.

Mme Marie-Christine FALLUEL a donné procuration à Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA.

M. Michel MARGUIGNOT a donné procuration à M. Jean-Marc LOUCHE.

Mme Elodie TRIBUT a donné procuration à Mme Christiane ELIE.

Mme Mireille NOE a été désignée secrétaire de séance.

◇ ◇ ◇

Le compte-rendu de la séance du 27 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

◇ ◇ ◇

2018 / 27 Budget principal - Vote du Budget Primitif 2018 :

Monsieur le Maire expose ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2322-4 et R. 2311-1 à R. 2313-7,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018/12 du 27 février 2018 approuvant la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les éléments constitutifs du Budget Primitif 2018 de la commune.

Compte tenu du résultat 2017 et des restes à réaliser 2017 reportés sur le budget de la commune, les sections se présentent globalement comme suit :

| | |
|--|------------------------|
| Recettes totales de fonctionnement..... | 13 352 340,26 € |
| Dépenses propres de fonctionnement..... | 12 046 159,00 € |
| Virement prévisionnel à la section d'investissement..... | 1 306 181,26 € |
| Dépenses totales de fonctionnement..... | 13 352 340,26 € |
| Recettes propres d'investissement..... | 13 210 723,41 € |
| Reports 2017..... | 705 570,18 € |
| Nouvel emprunt..... | 2 500 000,00 € |
| Recettes totales d'investissement..... | 16 416 293,59 € |
| Dépenses propres d'investissement..... | 10 429 689,61 € |
| Reports 2017..... | 5 986 603,98 € |
| Dépenses totales d'investissement..... | 16 416 293,59 € |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'APPROUVER les éléments constitutifs du budget prévisionnel annuel 2018 relatifs au Budget Primitif de la commune d'Epagny Metz-Tessy et joints en annexe à la présente délibération.

DE VOTER l'ensemble des crédits budgétaires ainsi présentés.

◇ ◇ ◇

2018 / 28 Budget annexe "ZAC du CENTRE VILLAGE" - Vote du Budget Primitif 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les éléments constitutifs du Budget Primitif 2018, relatifs au budget annexe de la ZAC du Centre Village.

Compte tenu des résultats 2017 reportés, les sections se présentent globalement comme suit :

Section de fonctionnement.....4 462 817,38 €

Section d'investissement.....4 462 817,38 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'APPROUVER les éléments constitutifs du Budget Primitif annuel 2017 relatifs au budget annexe de la ZAC du Centre Village et joints en annexe à la présente délibération.

DE VOTER l'ensemble des crédits budgétaires ainsi présentés.

◇ ◇ ◇

2018 / 29 Convention portant occupation temporaire d'une dépendance du domaine public communal - Commune d'EPAGNY METZ-TESSY / Société IMMOBILIERE WIEDER SAS - Avenant n° 5 :

Monsieur le Maire adjoint expose ;

Souhaitant que son domaine public soit occupé dans les meilleures conditions par des équipements visant à améliorer la sécurité et l'esthétique du centre commercial du Grand Epagny pour satisfaire au mieux ses usagers, le Conseil Municipal de la commune historique d'Epagny a autorisé, par délibération en date du 9 mai 2006, la société IMMOBILIERE WIEDER SAS, propriétaire des magasins FLY (vente de meubles et de petits objets en boutique) et GRAND LITIER (vente de meubles), à occuper une partie de son domaine public telle que figurée sous teinte jaune au plan ci-annexé (annexe 1), à savoir un espace vert situé au droit de ses magasins, en limite de voirie de l'Avenue des Alpes.

Cette occupation du domaine public communal est soumise au paiement d'une redevance annuelle de 500,00 €.

Conformément à la convention en dates des 24 avril et 16 mai 2006, la société Immobilière WIEDER a procédé, sur cet emplacement, aux travaux suivants :

- d'une part, installer, mettre en service, exploiter et entretenir un candélabre pour assurer notamment l'éclairage de ses parkings réservés à l'accueil de ses clients,
- d'autre part, réaliser et entretenir des plantations.

Conclue pour une durée de trois (3) ans à compter du 17 mai 2006, la convention a été prorogée, par avenants successifs, jusqu'au 17 mai 2018.

Considérant que l'espace mis à disposition est bien entretenu par la société bénéficiaire,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

DE RECONDUIRE cet accord.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec la société IMMOBILIERE WIEDER SAS l'avenant n° 5 ci-annexé au terme duquel ladite convention est prorogée de trois (3) ans à compter du 17 mai 2018, soit une échéance au 17 mai 2021.

DE PRÉCISER que l'occupation de l'immeuble par ladite société est soumise au paiement d'une redevance annuelle de 500,00 €, ce paiement devant intervenir au plus tard le 31 mars de chaque année.

◇ ◇ ◇

2018 / 30 **Commune d'Epagny Metz-Tessy / Consorts LAVOREL : servitude de passage à pieds et véhicules agricoles - Lieu-dit "Au Bois du Viéran" :**

Monsieur le Maire Adjoint expose ;

Pour permettre la desserte agricole de la parcelle cadastrée 181 AC 7, sise au lieu-dit "Au Bois du Viéran", propriété de Messieurs Christophe, Jérôme et Nicolas LAVOREL, il est nécessaire de constituer une servitude de passage sur la parcelle communale non bâtie cadastrée 181 AC 1 juxtante.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

DE CONSTITUER, au profit de la parcelle cadastrée 181 AC 7, une servitude de passage à pieds et véhicules agricoles grevant la parcelle communale cadastrée 181 AC 1, étant précisé que :

- l'emprise de ladite servitude figure sous teinte jaune au plan ci-annexé (annexe 1);
- les frais d'aménagement éventuels seront supportés par le ou les propriétaire(s) du fonds dominant ;
- les frais d'entretien et de réparation seront supportés par le ou les propriétaire(s) du fonds dominant.

DE PRÉCISER que ladite servitude est consentie gratuitement et ne donne lieu au versement d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération (annexe 2), à intervenir entre la Commune d'Epagny Metz-Tessy et les Consorts LAVOREL, ladite servitude étant constituée par acte sous seing privé.

◇ ◇ ◇

2018 / 31 **Travaux d'électrification route de la Montagne - Approbation du plan de financement proposé par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) :**

Messieurs les Maires Adjointes exposent ;

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser sur le territoire de la commune des travaux d'électrification route de la montagne pour un montant total estimé à 175 728.00 €.

Le plan de financement proposé par le SYANE prévoit une participation de la commune à hauteur de **102 443.00 €** répartis comme suit :

- ⇒ 70 874.00 € de participation attendue au titre des travaux électriques ;
- ⇒ 3 414.00 € de participation attendue au titre des travaux d'éclairage public ;
- ⇒ 28 155.00 € de participation attendue au titre des réseaux de Télécommunication ;

auxquels s'ajoute une participation de 3 % sur les frais généraux pour un montant de **5 272.00 €**.

S'agissant du régime de T.V.A il est précisé que :

- Le SYANE récupère directement la TVA auprès du concessionnaire ERDF pour l'ensemble des travaux réalisés sur les réseaux de distribution publique d'électricité.
- Le SYANE récupère la T.V.A par le biais du FCTVA pour l'ensemble des travaux réalisés sur le réseau d'éclairage public.
- Les travaux réalisés sur les réseaux de télécommunication Orange ne peuvent donner lieu à récupération de la T.V.A ni par le SYANE ni par la commune.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'APPROUVER le plan de financement proposé par le SYANE, annexé à la présente délibération, par un remboursement sur fonds propres.

◇ ◇ ◇

2018 / 32 Validation de l'offre de prix de la SCIERIE FOREST SAS pour l'acquisition des grumes issues de la coupe sanitaire sur la parcelle F dans le Bois des Iles :

Monsieur le Maire Adjoint expose ;

Par délibération n° 2017/131 en date du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la réalisation d'une coupe sanitaire sur la parcelle F au plan d'aménagement forestier, dans le bois des Iles, qui prévoyait :

"Il est proposé que le produit de cette coupe d'un volume d'environ 400 m³ fasse l'objet, pour ce qui concerne les grumes, d'une revente directe à des acquéreurs professionnels de bois d'œuvre, et pour ce qui concerne les tiges et houppiers, d'une délivrance aux habitants de la commune par le biais de l'affouage".

Suite à l'abattage et au débardage réalisés sur la parcelle F dans le bois des Iles, ont ainsi été proposées les grumes à diverses entreprises forestières.

Sur le volume total d'environ 410 m³, 250 m³ ont été vendus aux affouagistes et 160 m³ ont fait l'objet de la consultation.

Il ressort de cette consultation, réalisée par l'Office National des Forêts, que l'entreprise SCIERIE FOREST SAS a fait la meilleure offre pour l'acquisition de ce lot de grumes pour un total de 20 250 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

DE VALIDER l'offre de prix de l'entreprise SCIERIE FOREST SAS.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer directement l'offre de prix de l'entreprise ci-dessus mentionnée.

◇ ◇ ◇

Points non délibératifs :

1. Compte rendu de l'utilisation par le Maire des délégations qui lui ont été accordées en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, 1 décision a été prise :

- ⇒ **n° 2018 / 07 du 08 mars 2018** : pour retenir l'entreprise KOMPAN SASU, comme présentant l'offre la plus économiquement avantageuse, au tarif de 160 111.30 € HT soit 192 133.56 € TTC pour la création de 3 plateformes sportives pour le lot n° 3 : Sol amortissant et agrès sportifs.

◇ ◇

2. Questions diverses :

- a°) Il est rappelé que le carnaval aura lieu le samedi 7 avril 2018. Le départ sera donné depuis le complexe de Sous Lettraz à partir de 15h30 en direction du parking de la Salle d'Animation, rue du Nanté en empruntant la rue de l'Égalité. Le thème sera l'Afrique. Un appel est lancé pour une présence nécessaire aux intersections afin d'assurer la sécurité des participants. Certains élus font part de leur souhait de participer.
- b°) Ségolène GUICHARD rappelle l'invitation de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc à la manifestation intitulée "les élus à la ferme" qui se tiendra le **samedi 7 avril 2018 de 10h00 à 12h00** sur l'exploitation de Jean, Dominique et Laurent FAVRE FELIX - GAEC au Fil de l'eau à FILLIERE. Cette rencontre ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux et à leur famille a pour objet de conforter le dialogue entre élus et agriculteurs, en lien avec le groupe local de développement agricole.

c°) Les Directeurs de l'aéroport et de la 8 Mont Blanc, tous deux situés sur le territoire communal, proposent aux élus de visiter leurs infrastructures. Un certain nombre d'élus est intéressé pour participer à ces visites qui seront organisées prochainement.

d°) La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 24 avril 2018 à 18h30.

e°) La réunion du Conseil Municipal **du mois de mai** programmée initialement le mardi 22 **est décalée au mardi 29.**

◇ ◇ ◇

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

◇ ◇ ◇

Le Maire,



Roland DAVIET.